



DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2017

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pierre COUSSERAN, directeur de la Mise en œuvre de la politique monétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Michel BOUCARUT, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Mise en œuvre de la politique monétaire, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pierre COUSSERAN et Jean-Michel BOUCARUT, M. Pierre COUSSERAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 6 mars 2017

Denis BEAU